

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le lundi 9 mai 2016 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Sont absents :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5

Est également présente l'assistante-greffière, Madame Nadine Bonneau

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 4.0 Octroi de contrat – Travaux de rénovation du chalet du Parc Thomas-Louis-Simard
- 5.0 Appel d'offres sur invitation – Travaux de rénovation du chalet du Parc Thomas-Louis-Simard
- 6.0 Levée de la séance

1. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'assistante-greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du Conseil a été signifié à tous les membres du Conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2016-05-047 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

2016-05-048 4. **OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CHALET DU PARC THOMAS-LOUIS-SIMARD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de rénovation du chalet du Parc Thomas-Louis-Simard et a procédé à un appel d'offres public pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2016-04-038 afin d'autoriser le directeur général ou la directrice générale par intérim à procéder à un appel d'offres public relativement à des travaux de rénovation du chalet du Parc Thomas-Louis-Simard;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'ouverture publique des soumissions à 11 h 01 le 4 mai 2016, dont les résultats se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Montant total (taxes incluses)
Construction J. Michel Inc.	98 861.08 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) le contrat doit être accordé à la personne qui a déposé la plus basse soumission conforme aux spécifications de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Estérel considère le prix de cette seule soumission beaucoup trop élevé par rapport à ses estimés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

REJETTE la soumission de Construction J. Michel Inc. pour des travaux de rénovation du chalet du Parc Thomas-Louis-Simard;

ANNULE l'appel d'offres numéro 2016-400.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-049

5. **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – TRAVAUX DE RÉNOVATION
DU CHALET DU PARC THOMAS-LOUIS-SIMARD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de rénovation du chalet du Parc Thomas-Louis-Simard;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public, la Ville n'a obtenu qu'une seule soumission pour ce projet et que le prix était trop élevé par rapport à ses estimés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a rejeté la soumission reçue et annulé l'appel d'offres 2016-400;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

AUTORISE la directrice générale par intérim à procéder à un appel d'offres sur invitation pour obtenir des soumissions relativement à des travaux de rénovation du chalet du Parc Thomas-Louis-Simard.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-050

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 06, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Nadine Bonneau, OMA
Assistante-greffière

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

